

# Atelier Citoyen Montreuillois #1

## « Réécrire la Constitution ? Pourquoi ? Comment ? »

Le 18 juin 2016, le Comité des Citoyens Montreuillois (CCM), en partenariat avec Démocratie Moderne, a organisé à Montreuil son tout premier atelier citoyen.

Ces ateliers ont pour objectif de permettre à chaque citoyen qui le désire de débattre et travailler en groupe dans un cadre démocratique sur des thématiques citoyennes.

### Notre Intervenant durant cet atelier



Jean MASSIET

Ancien attaché parlementaire du gouvernement Hollande, il est le créateur et l'animateur de la chaîne politique sur Youtube « **Accropolis** » où il y décrypte l'actualité des débats politiques.

Tous les mardis et mercredis il commente en direct les questions au gouvernement à la manière d'un tournoi de jeux vidéo afin t'offrir une porte d'accès à la politique aux plus jeunes. Tous les internautes peuvent le regarder et interagir avec lui via un chat intégré.



## RETOUR SUR LES MOMENTS FORTS DE L'ATELIER

### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE - CONFÉRENCE

- Après une courte présentation des organisateurs et du concept de l'atelier, **2 courtes vidéos ont été diffusées** à l'ensemble du public afin de leur permettre une meilleure compréhension des enjeux auxquels une Constitution est sensée répondre :
  - Une vidéo d'un Professeur d'Assas qui a donné la définition officielle de ce qu'est une Constitution,
  - Une vidéo détaillant le rôle qu'une Constitution joue vis-à-vis du peuple et du droit qui le régie.
- **Conférence** de Jean MASSIET « Petite histoire de la Constitution française de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>e</sup> République »  
Pendant 30 minutes, notre intervenant a pu revenir sur les 200 ans qui ont façonné notre vie politique française et qui ont contribué à l'écriture de la V<sup>e</sup> République dans laquelle nous vivons aujourd'hui.  
Jean MASSIET s'est prêté par la suite au jeu des questions/réponses avec le public pendant 15 minutes.
- Une présentation a ensuite été faite au public de **3 cas de réécriture de Constitution par des Assemblées Constituantes Citoyennes** dans des pays étranger (Canada, Irlande et Islande).
- L'intégralité des vidéos, de la conférence de Jean MASSIET et de la présentation des Assemblées Constituantes Citoyennes à l'étranger sont disponibles sur notre site internet.

\* L'intégralité des vidéos ainsi que la conférence de Jean MASSIET sont disponibles sur notre site internet <https://synerj.wordpress.com>



## 2<sup>NDE</sup> PARTIE - GROUPES DE TRAVAIL

### ○ **Fonctionnement**

- Plusieurs groupes de travail ont été constitués à partir des membres du public en respectant la parité.
- Chaque groupe de 5 personnes s'est vu attribuer une table et un animateur formé pour l'occasion.
- Pendant 2h, les membres de chaque groupe ont pu réfléchir, échanger et débattre ensemble de leurs points de vue au sein d'un espace respectueux et convivial.
- A cette étape, nous ne recherchions ni le consensus, ni l'affrontement, les prises de parole de chaque membre d'un groupe étaient contrôlées par l'animateur et chacun était encouragé à donner son point de vue dans la mesure où celui-ci pouvait être argumenté et débattu.
- L'ensemble des propositions émises au sein de chaque groupe ont été ensuite écrites sur des feuilles de compte-rendu afin de les soumettre aux votes dans la dernière phase de l'atelier (voir 3<sup>ème</sup> partie).

### ○ Questions posées aux groupes de travail :

L'animateur d'un groupe avait pour consigne de poser exactement les mêmes questions qu'aux autres groupes. Les questions posées avaient pour objectif de se focaliser sur la **Structure d'une Assemblée Constituante**. Chaque membre devait répondre aux 4 questions suivantes :

- **Qui doit composer une Assemblée Constituante ?**
- **De combien de membres une Assemblée Constituante doit-elle être composée ?**
- **Quelles doivent être les modalités de désignation des membres d'une Assemblée Constituante ?**
- **Quels sont les détails du mandat des membres d'une Assemblée Constituante ?**

## 3<sup>ÈME</sup> PARTIE - PLEINIÈRE

- Tous les participants furent invités à se réunir en séance plénière pour débattre et voter pour chaque proposition faites au sein des groupes de travail.
- Pour cela, chaque participant s'est vu remettre 3 cartons de vote : Vert (Pour) / Rouge (Contre) / Blanc (Abst.)
- Les groupes de travail se sont ensuite présentés à tour de rôle devant tous les participants pour exposer le résultat de leur travail.
- **38 propositions uniques** ont été formulées par l'ensemble de tous les groupes.
- Chaque proposition a été détaillée, qu'elle ait trouvée ou non un consensus au sein du groupe, puis a été soumise au vote à l'ensemble du public afin que tous puissent la valider ou pas.
- L'ensemble des propositions et **leur résultat sont disponibles en annexe** de ce compte-rendu.



Nous avons particulièrement apprécié la bonne humeur générale, le profil intergénérationnel des participants, les multiples échanges toujours constructifs, ainsi que la qualité remarquable du travail fourni par tous.

C'est pourquoi nous tenions sincèrement à tous vous remercier chaleureusement pour vous être prêtés à cet exercice démocratique d'un nouveau genre.

**Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain atelier**

**SAMEDI 9 JUILLET 2016 DE 14H À 18H30**

**SALLE STÉPHANE HESSEL**

50, avenue de la Résistance 93100 Montreuil - Métro Croix de Chaux














## Thématique : « Structure d'une Assemblée Constituante »

Pour cet atelier, les participants devaient se focaliser sur la structure d'une Assemblée Constituante. Pour cela, chaque groupe de travail devait débattre et répondre aux 4 questions suivantes :





- Qui doit composer une Assemblée Constituante ?
- De combien de membres une Assemblée Constituante doit-elle être composée ?
- Quelles doivent être les modalités de désignation des membres d'une Assemblée Constituante ?
- Quels sont les détails du mandat des membres d'une Assemblée Constituante ?






### PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL SOUMISES AU VOTE ET LEUR RÉSULTAT

-  Proposition Adoptée à l'Unanimité
  Proposition Adoptée à la majorité Absolue
  Proposition en Ballotage
  Proposition Rejetée

1. QUI DOIT COMPOSER UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (AC) ?	
<b>1.1 Autoriser les politiciens mais en petit nombre</b> <i>Intention:</i> Limiter le nombre de politicien professionnel et leur influence au sein de l'AC pour laisser le plus de place possible aux « citoyens ordinaires ».	
<b>1.2 Autoriser les politiciens mais ils ne peuvent avoir qu'un rôle de conseiller</b> <i>Intention:</i> Laisser la classe politique prendre part aux débats mais l'empêcher de pouvoir décider en dernier ressort. Cela éviterait qu'elle discrédite publiquement l'AC ou qu'elle ne reconnaisse pas sa légitimité, ou encore qu'elle cherche à lui imposer ses intérêts propres.	
<b>1.3 Exclure les politiciens, les individus influents (type lobbys) ou à la direction de multinationales</b> <i>Intention:</i> Exclure les personnes défendant des intérêts privés ou corporatistes et à fort pouvoir d'influence.	
<b>1.4 Tous les citoyens jouissant de leurs droits civiques</b> <i>Intention:</i> Interdire l'accès à l'AC aux personnes sous le coup d'une condamnation.	
<b>1.5 Uniquement les citoyens français</b> <i>Intention:</i> Interdire l'accès à l'AC aux étrangers.	
<b>1.6 Tous les citoyens qu'ils soient français ou résidents en France depuis +6 mois</b> <i>Intention:</i> Autoriser l'accès à l'AC aux étrangers récemment arrivés en France.	
<b>1.7 Tous les citoyens qu'ils soient français ou résidents en France depuis +10 ans</b> <i>Intention:</i> Autoriser l'accès à l'AC aux étrangers installés en France depuis longtemps.	
<b>1.8 Aucune limitation d'âge</b> <i>Intention:</i> Autoriser les mineurs ayant reçu une dérogation et ne pas fixer d'âge limite pour les personnes âgées.	
<b>1.9 Tous les citoyens majeurs (+18 ans)</b> <i>Intention:</i> Exclure les personnes mineures.	
<b>1.10 Tous les citoyens âgés de +24 ans (majorité absolue)</b> <i>Intention:</i> Actuellement, dans certaines professions impliquant de grandes responsabilités (la vie de passagers par exemple), une majorité absolue de 24 ans est exigée. Cette proposition considère donc que le travail de l'AC a le même impact majeur sur nos vies que dans ces métiers et qu'à ce titre une telle majorité doit aussi être exigée.	
<b>1.11 Limiter l'âge des membres de l'AC de 16 à 89 ans</b> <i>Intention:</i> Exclure de l'AC les personnes trop jeunes et trop vieilles considérant que leur âge constitue un critère « d'irresponsabilité citoyenne ».	






1.12	<b>Exiger un examen médical pour détecter les troubles psychiatriques ou les déficiences mentales</b> <i>Intention: Exclure les personnes inaptes à effectuer un travail intellectuel ou à penser le bien commun.</i>	
1.13	<b>Exclure les citoyens sous tutelle ou curatelle</b> <i>Intention: Exclure les personnes sous la dépendance d'autrui car reconnues « incapables » de pouvoir se prendre en charge personnellement et donc incapables de prendre des décisions seule pour le bien commun.</i>	
1.14	<b>Les membres de l'AC sont sélectionnés sans notion de quota</b> <i>Intention: Aucune notion de panel représentatif ne peut être invoquée, on fait confiance au nombre pour qu'il soit mathématiquement représentatif de toutes les catégories socioprofessionnelles (CSP), la parité,...</i>	
1.15	<b>Les membres doivent être représentatifs de la population française : quota par âge, sexe, catégories socioprofessionnelles (CSP) et lieu géographique</b> <i>Intention: Mieux représenter la population française au sein de l'AC afin que ses membres correspondent le plus possible à la réalité de la diversité des citoyens répartis sur le territoire.</i>	


2. DE COMBIEN DE MEMBRES UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (AC) DOIT-ELLE ÊTRE COMPOSÉE ?		
2.1	<b>Une Assemblée Constituante nationale constituée de 50 membres</b> <i>Intention: Une AC réduite afin de pouvoir gagner en efficacité et accélérer les prises de décisions.</i>	
2.2	<b>Une Assemblée Constituante unique au niveau national</b> <i>Intention: Une AC unique afin de pouvoir gagner en efficacité et permettre un contrôle physique des débats plus aisé.</i>	
2.3	<b>Plusieurs milliers de membres</b> <i>Intention: Pour que l'AC soit la plus représentative possible de la population française.</i>	
2.4	<b>Une Assemblée Constituante à 2 niveaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Niveau 1 : chacune des 577 circonscriptions compose son « AC Locale » avec 50 membres en respectant la parité (soit 28 850 membres au total pour les AC Locales),</li> <li>. Niveau 2 : chaque circonscription envoie régulièrement à l'Assemblée Constituante Nationale, 1 homme et 1 femme différents parmi ses 50 membres (soit 1 154 membres pour l'AC Nationale)</li> </ul> <i>Intention: On incite et encourage les débats au plus proche des citoyens et les problématiques locales peuvent ainsi être remontées et débattues au niveau national grâce à des représentants « porte-paroles » qui ont peu de risque d'être corrompu car changeant régulièrement.</i>	
2.5	<b>Chaque voix constituée de 3 personnes</b> <i>Intention:</i>	

3. QUELLES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (AC) ?		
3.1	<b>Un groupe de personnes volontaires constituent la première Assemblée Constituante et ils déterminent eux-mêmes les conditions de leur renouvellement</b> <i>Intention: Seules les personnes volontaires, motivées et engagées pourront commencer à travailler et ils détermineront les conditions de sélection des nouveaux membres et de remplacement des membres en place.</i>	
3.2	<b>Par volontariat + tirage au sort</b> <i>Intention: On ne tire au sort que parmi une population de personnes motivées et engagées car ils sont volontaires dès le début du processus de sélection.</i>	
3.3	<b>Par tirage au sort uniquement</b> <i>Intention: Les membres de l'AC sont exclusivement tirés au sort parmi la population et ceux qui ont été choisis sont obligés d'accepter leur nomination, car il s'agit d'un devoir civique, sauf si l'excuse est recevable (maladie, personne dépendante à charge, entreprise en faillite,...)</i>	
3.4	<b>Par tirage au sort + volontariat</b> <i>Intention: Les membres de l'AC sont tirés au sort parmi la population et ceux qui ont été choisis ont le droit de dire si oui ou non ils acceptent de participer sans avoir à justifier leur réponse.</i>	



<b>3.5</b>	<b>Les personnes tirées au sort doivent suivre une journée de formation avant de se prononcer sur leur participation définitive</b> <i>Intention:</i> Les membres de l'AC sont tirés au sort parmi la population et ceux qui ont été choisis ont le droit de dire si oui ou non ils acceptent de participer mais uniquement à la suite d'une journée d'information afin qu'ils comprennent leur futur rôle et que leur décision soit mûrie et éclairée.	
<b>3.6</b>	<b>Répétition du tirage au sort jusqu'à obtention d'une parité et d'une mixité convenable</b> <i>Intention:</i> Dans le cas de tirage sans notion de quota/panel, on effectue plusieurs tirages au sort tant que la représentativité de l'AC n'est pas satisfaisante par rapport à la population.	
<b>3.7</b>	<b>Non intervention de l'État dans le processus de désignation mais possible collaboration</b> <i>Intention:</i> Pour éviter toute manipulation ou lenteur institutionnelle, le processus de désignation des membres de l'AC ne doit pas être confié à des professionnels de la politique, ni à des hauts-fonctionnaires. En revanche, ceux-ci peuvent avoir un rôle consultatif afin de répondre aux questions des organisateurs de la sélection.	

#### 4. QUELS SONT LES DÉTAILS DU MANDAT DES MEMBRES D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (AC) ?

<b>4.1</b>	<b>Les membres disposent d'un mandat unique allant du 1<sup>er</sup> au dernier jour de l'AC</b> <i>Intention:</i> Un unique mandat permet aux constituants de se former convenablement tout au long du processus constituant, d'être impliqués et de suivre correctement l'ensemble des dossiers traités et enfin d'être responsable de leurs choix et décisions.	
<b>4.2</b>	<b>Mandat long et non renouvelable</b> <i>Intention:</i> Un mandat long et unique mais qui ne s'étend pas forcément du 1 <sup>er</sup> au dernier jour de l'AC de manière à ce que le membre ait le temps de se former et de suivre certains dossiers.	
<b>4.3</b>	<b>Mandat court et non renouvelable</b> <i>Intention:</i> Un mandat court et unique de manière à limiter les risques de corruption et d'empêcher que son mandat devienne une profession.	
<b>4.4</b>	<b>Mandat court et renouvelable</b> <i>Intention:</i> Un mandat court et renouvelable de manière à limiter les risques de corruption, mais permettre que les mandats des meilleurs membres puissent être prolongés.	
<b>4.5</b>	<b>Mandat révocable</b> <i>Intention:</i> Un membre de l'AC peut être révoqué à tout moment pendant toute la durée de son mandat. Un membre doit toujours rester intègre et être au service du bien commun.	
<b>4.6</b>	<b>Causes de perte d'un mandat : absentéisme et condamnation</b> <i>Intention:</i> Un mandat peut être perdu si un membre s'absente trop souvent sans justification valable ou s'il est sous le coup d'une condamnation.	
<b>4.7</b>	<b>Obligation de rendre des comptes à mi-mandat</b> <i>Intention:</i> A la moitié de la durée de son mandat, un membre de l'AC doit se présenter devant un organisme de contrôle compétent et indépendant pour que ce dernier puisse s'assurer qu'il n'y a pas eu d'enrichissement personnel ou d'autres activités illicites dans le cadre de son mandat.	
<b>4.8</b>	<b>Pas d'immunité</b> <i>Intention:</i> Un membre de l'AC n'a pas d'immunité car même pendant la durée de son mandat il doit rester un justiciable comme tous les autres citoyens.	
<b>4.9</b>	<b>A la fin de son mandat, un membre de l'AC doit pouvoir réintégrer son entreprise (même salaire, même fonction)</b> <i>Intention:</i> S'agissant d'un devoir civique, on ne peut pas exiger qu'un membre quitte son emploi sans garantie qu'il puisse le retrouver à la fin de son mandat. Le fait d'appartenir à l'AC ne constitue donc pas un métier en tant que tel.	
<b>4.10</b>	<b>Indemnisation indexée sur le salaire actuel du membre mais avec un plafond</b> <i>Intention:</i> Respecter le niveau de vie des membres de l'AC et ne pas risquer de les mettre dans une situation financière délicate. Cette mesure permet à tous de pouvoir participer à l'AC sans exclure qui que ce soit pour des raisons financières.	
<b>4.11</b>	<b>Indemnité commune + Complément + Défraiement</b> <i>Intention:</i> Tous les membres de l'AC reçoivent une indemnité mensuelle identique et leurs frais sont remboursés sur présentation de justificatifs. Pour les personnes ayant un manque à gagner par rapport à leur revenu habituel il leur sera versé un complément avec plafond. On assure ainsi le respect du niveau de vie des membres de l'AC et on ne risque pas de les mettre dans une situation financière délicate. Permet à tous de pouvoir participer à l'AC sans exclure qui que ce soit pour des raisons financières.	
<b>4.12</b>	<b>Interaction permanente entre les membres de l'AC et de la population</b> <i>Intention:</i> Toutes les propositions débattues dans l'AC doivent être diffusées (pas de huis clos) et peuvent être débattues à leur tour par l'ensemble de la population avant toute prise de décision par l'AC. Une plateforme d'échange doit permettre à tout citoyen ne faisant pas partie de l'AC de pouvoir émettre des propositions qui devront être prises en compte par l'AC.	

